



Assemblée générale

Distr. générale
2 août 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 18 (a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de politique macroéconomique :
commerce international et développement**

Commerce international et développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Une reprise mondiale solide et soutenue est indispensable à la création d'emplois, à l'atténuation de la pauvreté et au développement durable, qui améliore les chances de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le regain de vigueur des échanges commerciaux a contribué à cette reprise. Le fait que la reprise soit stimulée par les pays en développement émergents reflète la multipolarité de l'économie mondiale et la montée en puissance des économies émergentes. De plus en plus, les pays poursuivent des stratégies de croissance intégrées, adaptées à leurs besoins particuliers afin de réaliser des transformations structurelles et de diversifier leurs capacités de production. La croissance post-crise doit trouver un équilibre entre les sources de croissance externes et internes et trouver une réponse au changement climatique. Le système commercial multilatéral est un bien commun mondial. Il a pour vocation de corriger les asymétries et les déséquilibres qui affectent les pays en développement. L'interdépendance des économies demande que la dimension de développement soit traitée de manière cohérente à tous les niveaux de la gouvernance économique mondiale. Les Nations Unies jouent un rôle fondamental à cet égard.

* A/65/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 64/188 du 9 février 2010, par laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en collaboration avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de lui présenter, à sa soixante-cinquième session, un rapport sur l'évolution du système commercial multilatéral, notamment la mise en œuvre du Plan d'action de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pour le développement.

II. Tendances économiques et commerciales

A. Une reprise économique fragile

2. L'économie mondiale est en train de se remettre d'une récession profonde et généralisée. Le rythme de la reprise est plus rapide que prévu dans le monde entier, bien qu'il soit inégal et fragile. Après avoir concédé 1,9 % en 2009, le produit intérieur brut (PIB) mondial devrait s'accroître de 3,7 % en 2010¹. Avec un taux de croissance de l'ordre de 6,9 % en 2010, les pays en développement dépasseront largement les pays développés, dont le taux de croissance devrait s'élever à 2,4 %. L'Europe, en particulier les économies en transitions, les pays d'Asie centrale qui sont directement affectés par la crise financière, et les économies dépendantes des produits de base, sont confrontés à une baisse de leur croissance. Les pays en développement d'Afrique subsaharienne, d'Amérique latine et des Caraïbes ont également été touchés par la réduction des échanges commerciaux, des investissements directs étrangers (IDE), des envois de fonds et du tourisme.

3. Les pays en développement dont la demande intérieure est élevée, notamment les économies émergentes asiatiques, stimulent le retour de la croissance. La croissance de la demande est dopée par le rebond des cycles des stocks. Les mesures budgétaires de relance, estimées à 2,6 milliards de dollars des États-Unis dans le monde entier, ont joué un rôle déterminant dans le démarrage de la reprise. À présent, les politiques anticycliques expansionnistes ont cessé d'être à l'ordre du jour. Autrement dit, la durabilité de la reprise dépend de plus en plus de la demande privée et des facteurs structurels. Malheureusement, le chômage élevé et persistant continue à freiner la croissance de la demande privée. En outre, aucune véritable réponse n'a encore été apportée aux causes profondes de la crise, à savoir les faiblesses de la réglementation financière, les inégalités au sein de et entre les pays, les déséquilibres mondiaux et l'incohérence de la gouvernance globale.

4. Une reprise faible remettrait en cause les efforts mis en œuvre en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les effets conjugués des crises alimentaires, énergétiques, financières et économiques ont eu de graves répercussions sociales et économiques. On estime que 53 millions de personnes en plus se trouveront dans une situation de pauvreté extrême avant 2015 en raison de la crise². Il est peu probable que l'Afrique subsaharienne atteigne la cible de l'objectif visant la réduction de la pauvreté malgré les progrès accomplis depuis 1990. La

¹ CNUCED, *Trade and Development Report 2010*.

² FMI/Banque mondiale, *Rapport de suivi mondial 2010 : The MDGs after the Crisis* (Washington, 2010).

cible de l'objectif visant la réduction de la faim a peu de chances d'être réalisé dans la mesure où 1 milliard de personnes souffrent de la faim dans le monde entier. Il devient urgent d'apporter une solution aux causes profondes, notamment en affectant des ressources à l'investissement dans l'agriculture, en donnant la priorité à la sécurité alimentaire dans l'élaboration des politiques économiques et en mettant œuvre l'engagement du G-8 à mobiliser 20 milliards de dollars des États-Unis au développement agricole. Le Sommet du G-20 de Séoul en novembre 2010 délibérera sur un plan d'action pour le développement. Ce dernier, qui comprendra un train de mesures de promotion de la croissance économique et de la résilience chez les pays en développement, devra contribuer à remédier à certaines questions importantes des pays en développement.

5. Après une chute sans précédent de 12,2 % en termes de volume et de 23 % en termes de valeur en 2009 (avec 12 milliards de dollars des États-Unis contre 16 milliards précédemment), le volume des échanges mondiaux devrait, selon l'Organisation mondiale du commerce, gagner 9,5 % en 2010. Bien que les marchés de financement du commerce aient connu une embellie depuis 2009, l'accès au crédit reste difficile pour les petits pays, les petites banques et les petites et moyennes entreprises, particulièrement en Afrique et dans les pays les moins avancés. Des actions ont été entreprises pour faciliter l'accès au financement du commerce, notamment par le biais d'initiatives Sud-Sud. Les flux entrants d'investissements directs étrangers (IDE) en direction des pays en développement et des économies en transition restent faibles. Ils ont baissé de 27 % pour atteindre 478 milliards de des États-Unis en 2009³. L'aide publique au développement (APD) totale nette versée par les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE devrait s'élever à 126 milliards de dollars des États-Unis en 2010⁴. Toutefois, à 0,31 % du revenu national brut combiné des donateurs, l'aide publique au développement actuelle est inférieure à l'objectif de Monterey de 0,7 % à réaliser avant 2015.

6. Des niveaux exceptionnellement élevés de chômage peuvent porter atteinte à la durabilité de la reprise, se traduire par une baisse du revenu des ménages et aggraver les inégalités. Le taux mondial de chômage en 2009 a atteint 6,6 %, soit 212 millions⁵, les pics les plus importants étant enregistrés dans les pays développés, où le taux de chômage s'élève à 8,4 %, particulièrement aux États-Unis (9,5 %) et la zone euro (10 %) mais également dans certains pays en développement comme l'Afrique du Sud (25,2 %) et l'Inde (10 %). En raison d'une capacité excédentaire, de nombreuses entreprises retardent l'embauche de salariés pour améliorer leur productivité. Dès lors, le chômage en 2010 devrait connaître une baisse marginale à 6,5 % et s'accompagner d'une pression continue des salaires vers le bas. Les politiques œuvrant sur le lien commerce-industrie-développement ont pris de l'importance.

7. De nombreux pays sont confrontés à un accroissement de leurs niveaux d'endettement en raison, entre autres, des déficits cumulés de leurs finances publiques et de dépenses fiscales anticycliques. Dans les pays développés, les

³ CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2010: Investing in a low-carbon economy* (publications des Nations Unies, numéro de vente : E.10.II.D.2).

⁴ OCDE, 14 avril 2010.

⁵ Bureau international du Travail, *Global Employment Trends: January 2010* (Genève, BIT, 2010).

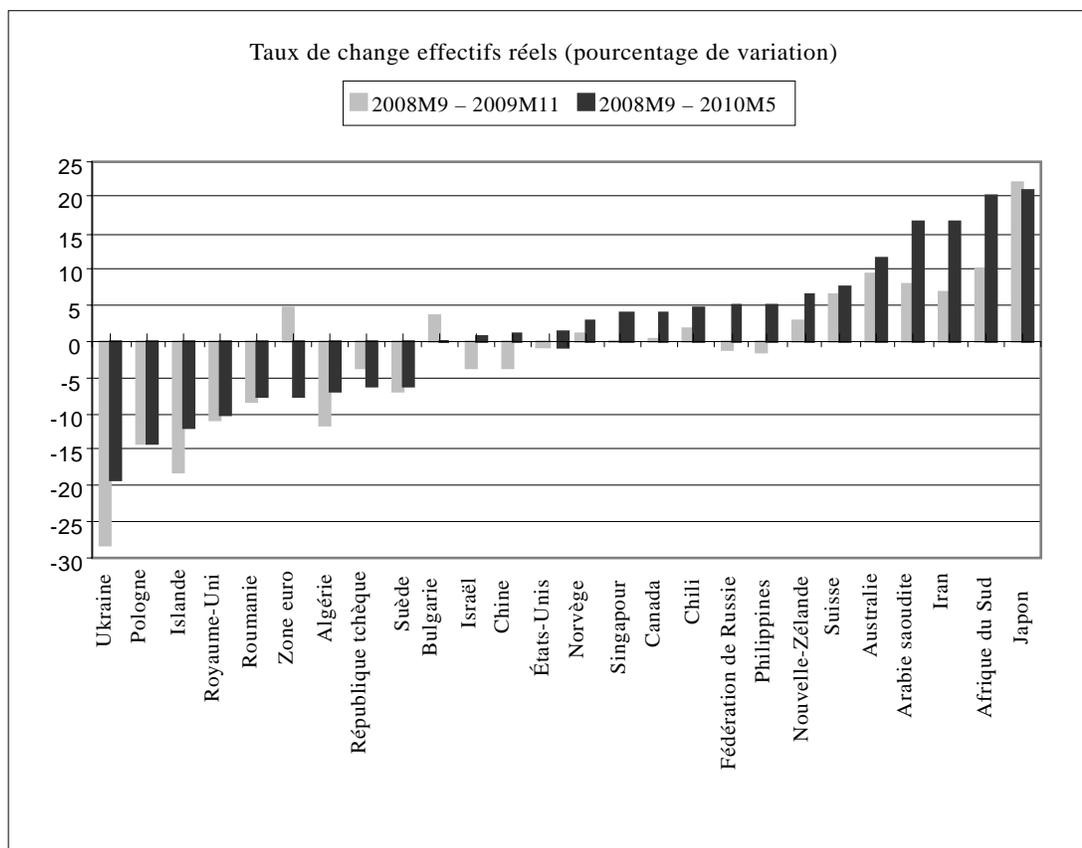
niveaux moyens d'endettement devraient atteindre 110 % du PIB avant 2015⁶, ce qui devrait affecter le calendrier des stratégies de sortie de crise. La récente crise de la dette dans la zone euro a incité des pays dont les niveaux d'endettement sont élevés, à intensifier leurs politiques d'assainissement budgétaire, d'où le risque d'un ralentissement de la croissance naissante voire d'une récession à double creux accompagnée de déflation. Dans les pays où la reprise a été rapide, parmi lesquels le Brésil, la Chine et l'Inde, un resserrement de la politique monétaire a été mis en œuvre de manière à parer à une éventuelle surchauffe de l'économie. Pour la majorité des pays, la fragilité de la reprise implique de poursuivre les stratégies expansionnistes.

8. La durabilité de la reprise repose également sur un rééquilibrage mondial. Au fur et à mesure que les échanges commerciaux regagnent en vigueur, les déséquilibres des comptes courants, qui s'étaient réduits en 2009, recommencent à se creuser. Il est essentiel pour les pays excédentaires de basculer de la demande extérieure vers la demande intérieure. Les pays en déficit doivent, quant à eux, accroître leurs réserves, réduire la consommation à crédit et développer leurs exportations. Ce rééquilibrage pourrait avoir des effets déflationnistes, dans la mesure où il est peu probable que la réduction de la consommation des ménages américains, qui représente 16 % de la production mondiale, soit totalement compensée par une hausse de la consommation chinoise. Ce rééquilibrage mondial doit s'appuyer sur la contribution d'autres pays excédentaires (par exemple, l'Allemagne ou le Japon) ou dont le revenu par habitant est en hausse.

9. L'ajustement des taux de change joue un rôle vital dans le rééquilibrage mondial. L'appréciation des devises des pays excédentaires permettra d'accroître leurs importations en renforçant leur pouvoir d'achat tandis que la dépréciation dans les pays déficitaires renforcera la compétitivité de leurs exportations en réduisant la valeur en dollars des États-Unis des produits exportés. Les effets de la dépréciation monétaire étant similaires à ceux d'une subvention aux exportations ou d'une taxe sur les importations, on craignait que certains pays n'adoucissent les effets de la crise en ayant recours à la dévaluation compétitive. Pour l'instant l'impact est limité.

⁶ FMI, *Perspectives de l'économie mondiale, avril 2010 : Rebalancing Growth* (Washington, 2010).

Encadré 1
La crise de la zone euro et le rééquilibrage mondial



Note : Indice des taux de change effectifs réels basés sur l'IPC.

Source : IMF, International Financial Statistics.

Les variations des taux de change effectifs réels des principales devises entre septembre 2008 et avril 2010 montrent que la crise de la dette de la zone euro de novembre 2009 a fait reculer la valeur de l'euro par rapport aux principales devises : d'environ 17,6 % par rapport au dollar US et de 4,1 % en termes réels. En ce qui concerne les autres devises, les taux de change ont globalement continué à se comporter conformément aux attentes, dans la mesure où les devises des pays déficitaires se sont dépréciées tandis que celles des pays excédentaires se sont appréciées, conférant ainsi un avantage compétitif aux exportations des pays déficitaires. Les devises chinoise et américaine, malgré les déséquilibres importants des balances extérieures de leurs pays respectifs, n'ont eu à subir aucune variation de leur valeur réelle, et n'ont donc qu'un impact limité sur le rééquilibrage mondial.

10. Il est important de renforcer et de coordonner les réglementations financières afin de remédier aux défauts des systèmes de réglementation qui ont contribué à la crise. Le Sommet du G-20 de Pittsburgh en 2009 a convenu de renforcer la réglementation macroprudentielle et la surveillance du système. Cela implique de fixer des conditions de capital et de liquidité plus élevées et de meilleure qualité, d'atténuer la procyclicité, et d'imposer des conditions plus rigoureuses aux établissements d'importance systémique. L'exigence de capital détenu par les banques fixées par « Bâle III », une avancée majeure de la réforme de la réglementation financière et de la supervision, sera mise en œuvre avant 2012. Elle pourrait réduire le potentiel de croissance à court terme. La Banque mondiale estime que des réglementations financières plus rigoureuses et le recours accru des États à l'emprunt risque de réduire les taux de croissance des pays en développement de 0,2 à 0,7 % sur une période de 5 à 7 ans. Il pourrait être judicieux de mettre en place des dispositions de réglementation bancaire séparées, applicables aux besoins des pays en développement. Le projet de loi de réforme financière adopté en juillet 2010 aux États-Unis, relatif à la surveillance réglementaire, aux produits dérivés et aux difficultés des banques « too-big-to-fail », trop importantes pour faire faillite, pourrait contribuer à durcir le ton en faveur de réglementations plus draconiennes dans les centres financiers et d'un cadre solide de réglementation internationale.

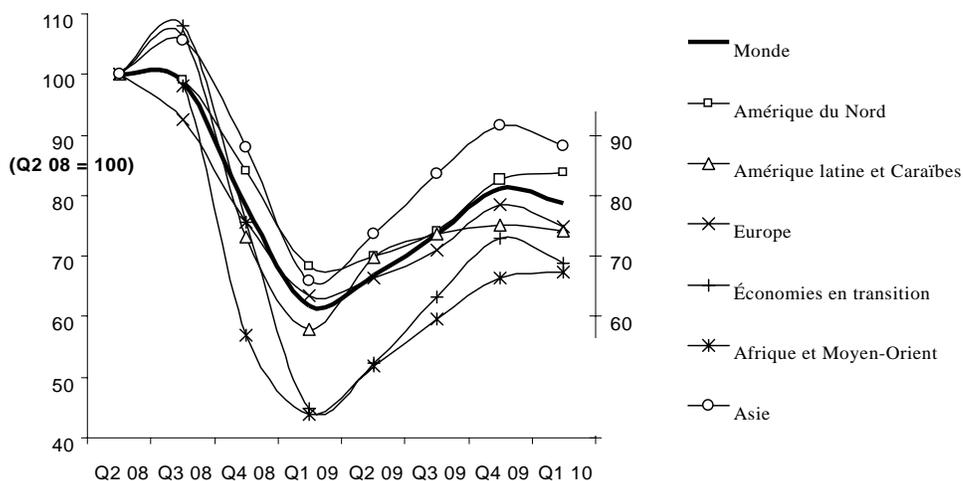
11. La crise économique s'est traduite par une hausse du chômage qui s'est également répercutée négativement sur les travailleurs migrants. Les migrations jouent un rôle important dans le développement⁷ des pays de départ car elles apportent une source de revenus sous la forme d'envois de fonds, de transferts d'investissements et de technologies. Elles bénéficient également aux pays d'accueil en comblant la pénurie de main-d'œuvre à tous les niveaux de compétence et contribuent ainsi à accroître l'activité économique et les recettes fiscales. Dans le contexte de la reprise, il convient d'exploiter les avantages des migrations en termes de développement et de minimiser les éventuels inconvénients (fuite des cerveaux).

B. Commerce des marchandises

12. La contraction du commerce mondiale des marchandises entre la fin 2008 et le début 2009 a été soudaine, profonde, généralisée et simultanée dans toutes les régions (fig. I). La magnitude de cette baisse a dépassé de loin celle de la production et a été la plus importante de l'après guerre. Au premier trimestre 2010, les exportations mondiales avaient récupéré 81 % de leurs valeurs d'avant la crise. Cette reprise a été la plus prononcée en Asie et en Amérique du Nord. En ce qui concerne l'Afrique, le Moyen-Orient, les économies en transitions et les pays les moins avancés, la contraction des exportations a été plus forte. Dans la plupart des régions, les niveaux des exportations ont chuté au premier trimestre 2010.

⁷ Note du secrétariat de la CNUCED relative à la contribution des migrants par rapport au développement : liens entre le commerce, les investissements et le développement (UNCTAD/DITC/TNCD/2009/2).

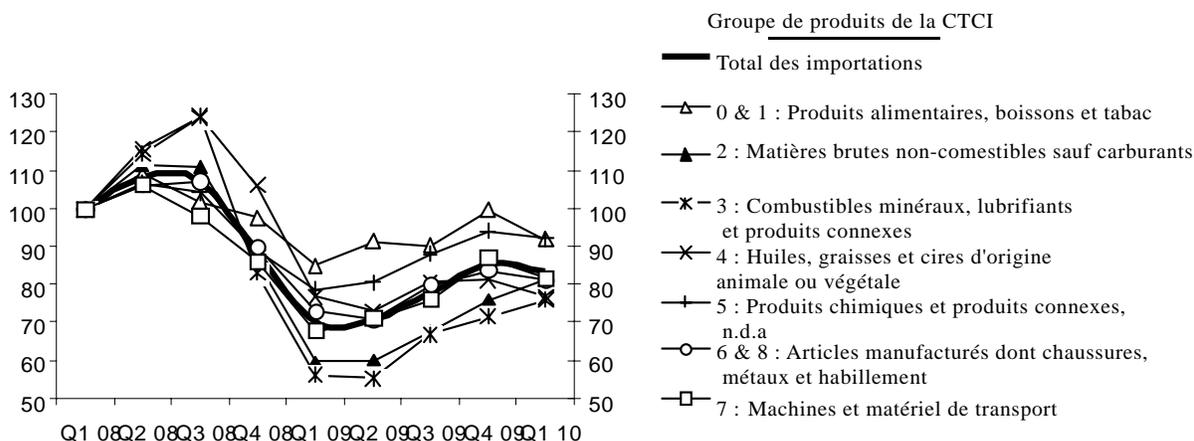
Figure I
Évolution des exportations de marchandises par région 2008-2010



Source : CNUCED d'après des données de l'Organisation mondiale du commerce, 2010.

13. Le recul des échanges commerciaux mondiaux s'explique, entre autres, par la chute brutale et conséquente de la demande des biens de consommation et des biens d'équipement en raison des incertitudes liées à la disponibilité du crédit commercial et du crédit à la consommation. Le choc de la demande a été amplifié et s'est répandu rapidement le long des chaînes d'approvisionnement mondiales. Les produits manufacturés constituant 70 % du commerce des marchandises mondiales, mais seulement une petite proportion du PIB, les échanges commerciaux ont diminué plus que la production. La baisse de production des produits manufacturés a entraîné une chute de la demande d'énergie et de matières premières. Parmi les autres facteurs expliquant la baisse de volume des échanges figurent également les fluctuations notables des prix des produits de base et l'assèchement des crédits à l'exportation.

Figure II
Valeur indexée des importations des pays de l'OCDE par groupe de produits de la CTCI



Source : CNUCED d'après des données de OECD Stat.

14. Les importations de tous les groupes de produits ont renoué avec une tendance à la hausse grâce à une croissance à nouveau positive et à une plus forte d'importations, bien que les niveaux importations d'aucun des groupes de produits n'aient atteint ceux d'avant la crise. La valeur des importations de machines et de matériel de transport ont enregistré une reprise dynamique. La valeur des produits de base est celle qui s'est le moins bien reprise, retardant la reprise des exportateurs de produits de base.

Encadré 2

Les chaînes d'approvisionnement mondiales et le commerce international

La majeure partie des échanges commerciaux internationaux concerne les biens intermédiaires et les services car le recours des entreprises à la sous-traitance entraîne une fragmentation accrue de la production. La CNUCED estime que les produits intermédiaires représentent 48 % du commerce mondial des marchandises hors carburant en raison de l'intégration de l'Asie de l'Est et du Sud-est dans les chaînes d'approvisionnement mondiales depuis 1990. Les échanges de biens intermédiaires représentent 57 % du commerce intra-asiatique, ce qui laisse également entendre qu'une croissance régionale plus élevée contribue à la croissance dans d'autres régions. Les échanges de services intermédiaires/de production, notamment l'externalisation (outsourcing) et l'offshoring sont également en train de connaître une croissance rapide. Ils représentent 73 % du total des échanges de services des pays de l'OCDE tandis que des économies émergentes comme l'Inde sont en train d'accroître leur part dans les services aux entreprises^a. Selon une étude commune (CNUCED, Secrétariat du Commonwealth et India

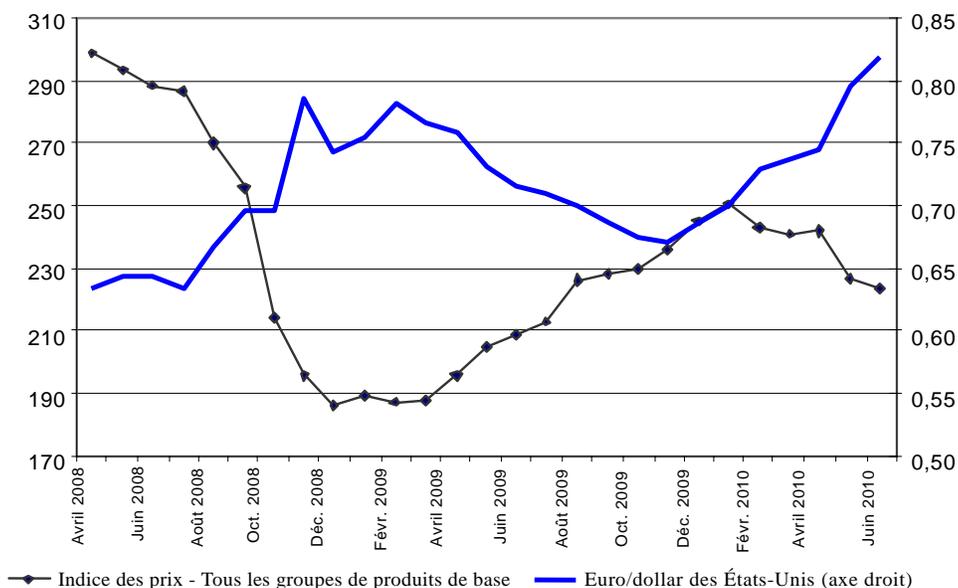
Centre for WTO Studies) consacrée aux courants des échanges commerciaux, les pays d'Asie du Sud ont une demande d'importation d'intrants suffisante pour établir des chaînes d'approvisionnement dans les secteurs du textile et de l'habillement et que cette demande satisfaite par des sources extérieures à la région. La capacité d'offre de la région lui permet d'exporter et, dans de nombreux cas, les fournisseurs de la région ont des coûts moins élevés. Autrement dit, au niveau national, chaque pays peut identifier des chaînes d'approvisionnement et réduire le coût des importations en provenance de la région, notamment grâce à l'Accord de libre-échange de l'Asie du Sud. L'intégration au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales a permis aux pays de mieux tirer profit du commerce et de la spécialisation. Elle les a également rendus plus interdépendants et plus vulnérables aux chocs extérieurs, comme l'a démontré la forte contraction des échanges commerciaux, notamment en Asie, pendant la crise.

^a OCDE, « Trade in intermediate goods and services » (TAD/TC/WP(2009)1/FINAL).

15. La performance commerciale des pays en développement est étroitement associée aux fluctuations des prix des produits de base, qui ont enregistré une volatilité importante, freinant au passage la croissance économique. Cette volatilité s'explique, notamment, par l'offre et la demande, la financiarisation des marchés et la spéculation. Les prix se sont redressés au deuxième trimestre 2009, les hausses les plus importantes ayant été enregistrées par les combustibles minéraux et les métaux, notamment le pétrole brut, indispensable à la production industrielle. Certains produits de base ont également affiché les baisses de prix les plus importantes. Le redressement des prix a été stimulé par la demande croissante des économies émergentes, en particulier de la Chine et la constitution de stocks de produits de base. La volatilité globale des prix des produits de base est tributaire de la valeur du dollar US. Il est nécessaire de stabiliser les prix des produits de base, notamment en revitalisant les accords internationaux relatifs aux produits de base et en remédiant au problème de la spéculation sur leurs prix⁸.

⁸ CNUCED, *Trade and Development Report 2010*; note du secrétariat de la CNUCED que l'évolution du système commercial international et du commerce international d'un point de vue du développement : l'impact des mesures de réponse à la crise et des perspectives de relance (TD/B/57/3).

Figure III
L'évolution des prix des produits de base et les taux de change



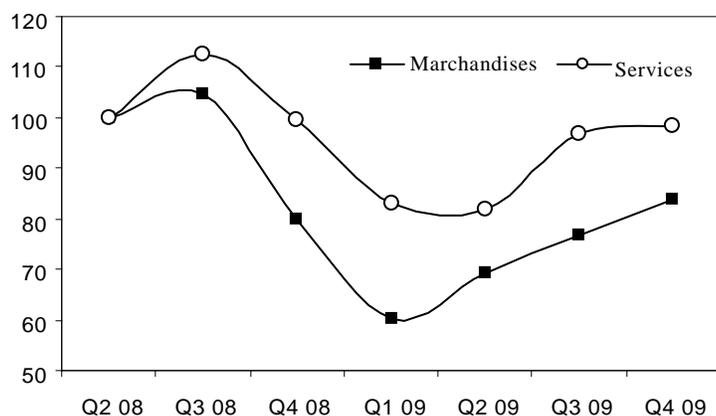
Source : CNUCED.

C. Commerce des services

16. Contrairement au commerce des marchandises, les fluctuations des exportations de services depuis 2008 n'ont pas tendance à être simultanées dans tous les pays et n'affichent pas la même magnitude de baisse (13 %). La moindre volatilité des exportations totales de services aux chocs de revenus a mis en évidence la « résilience » de l'ensemble du commerce des services à la crise. Il ressort donc que la diversification dans les services permet de constituer une résilience économique interne aux chocs extérieurs et d'éviter de développer une dépendance excessive aux produits de base, ce qui est particulièrement important pour les pays les moins avancés et les petits États, structurellement faibles et vulnérables. Il est donc important de se spécialiser dans des secteurs de services en plein essor, résilients et créateurs d'emplois.

17. Les exportations de services cumulées de 42 pays en développement et économies en transition confirment le degré moindre de variation des exportations transfrontalières de services par rapport aux exportations de marchandises.

Figure IV
Exportations de services et de marchandises de 42 pays en développement et économies en transition

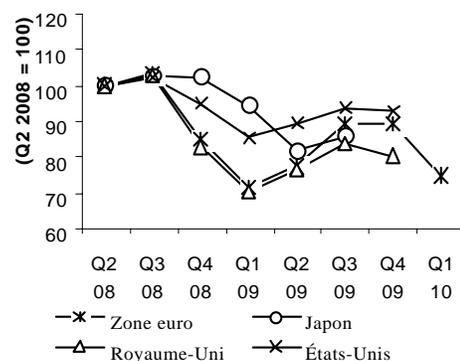


Source : CNUCED d'après la Base de données des balances des paiements du FMI.

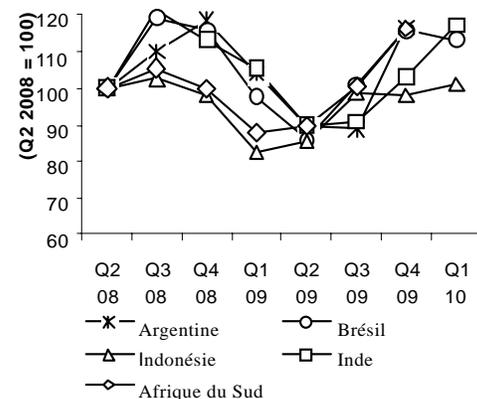
18. On constate des variations importantes en fonction des pays et des secteurs. (fig. V) Les exportations de services de certains pays semblent moins « simultanées » et la performance des pays en développement est plus variable que celle des pays développés. Dans l'ensemble, certains pays en développement se sont rétablis à leurs niveaux d'avant la crise alors que la reprise a été plus lente pour d'autres.

Figure V
Exportations de services de pays sélectionnés

Exportations de services des pays développés



Exportations de services des pays en développement

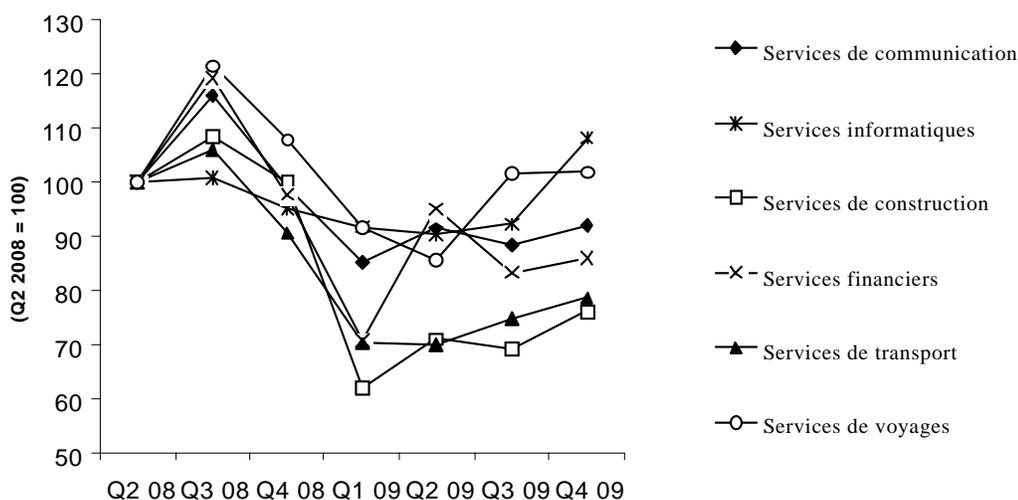


Source : Base de données des balances des paiements du FMI.

19. Pour un échantillon de 14 pays en développement et économies en transition, les effets de la crise sur les exportations de services varient selon les catégories de services, certains secteurs notamment (par ex. transports, tourisme, construction, finance) étant plus fortement affectés que d'autres (par ex. les télécommunications). (fig. VI). Les services de transport sont directement liés au commerce des marchandises, dont 80 % sont transportées par avion ou par bateau. Le Baltic Dry Index (indice des prix du transport maritime de vrac sec), qui suit la demande de transport, a reculé de 90 % en 2008 avant de revenir en juin 2009 à un niveau inférieur de 40 % au pic de 2008. Les arrivées de touristes internationaux se sont relativement bien maintenues. Après avoir chuté de 4 % en 2009, elles ont regagné 7 % au cours des quatre premiers mois de 2010. Les recettes du tourisme devraient, quant à elle, s'accroître de 4 % en 2010.

Figure VI

Exportations de services par catégorie de 14 pays en développement et économies en transition^a



Source : Base de données des balances des paiements du FMI.

^a Comprend le Brésil, l'Inde, la Fédération de Russie et l'Afrique du Sud.

20. Les flux d'envois de fonds en direction des pays en développement se sont bien maintenus et demeurent une source importante de financement extérieur même pendant la crise. Au fur et à mesure de l'amélioration des conditions économiques dans les pays d'accueil, les flux d'envois de fonds en direction des pays en développement devraient s'accroître de 6,2 % en 2010, après avoir chuté de 6 %, à 316 milliards de dollars des États-Unis, en 2009. La contraction affecte la plupart des régions à l'exception de l'Asie du Sud, ce qui indique que les travailleurs sont exposés à des degrés variables aux pertes d'emploi dans les pays d'accueil. Les envois de fonds représentent 10 % du PIB de nombreux pays les moins avancés et pays d'Afrique subsaharienne. Le développement du secteur des services financiers dans les pays de départ des migrations (par ex. infrastructures bancaires) peut permettre aux ménages bénéficiaires de consacrer les fonds reçus à des activités

productives et génératrices de revenus, en offrant des options d'épargne ainsi qu'en réduisant les coûts de transfert.

III. Les stratégies de croissance post-crise

21. Les modèles orthodoxes de croissance dominants résumés dans le Consensus de Washington, qui privilégient un gouvernement réduit, la privatisation, la dérégulation, la libéralisation et la stabilisation, se sont révélés impuissants à engendrer un développement durable et généralisé. Ces résultats insatisfaisants contrastent avec la croissance rapide des pays de l'est et du sud de l'Asie qui s'appuie sur des politiques non conventionnelles, pragmatiques, empreintes d'une forte intervention gouvernementale, et accompagnées d'une ouverture graduée au commerce et à l'investissement.

22. La crise a remis en question plusieurs aspects des modèles dominants de croissance : a) la libéralisation des services financiers et du compte de capital sans réglementations ni institutions nationales adéquates a montré, d'une part, l'incapacité des marchés à s'autoréguler et, d'autre part, les mérites d'une gestion prudente du compte capital et des réglementations financières pour soutenir l'économie réelle; b) les échanges commerciaux se sont rapidement libéralisés, des politiques de verrouillage ont été mises en place et le rôle des États a été démantelé alors qu'une intervention active et une marge de manœuvre du gouvernement, conjuguées à une planification, un séquençage et un calibrage mesurés de la libéralisation sont des éléments que l'on retrouve dans tous les pays résistant à la crise; c) la dépendance excessive vis-à-vis des exportations, souvent d'un nombre limité de produits de base, soutenue par la consommation à crédit, en particulier aux États-Unis, ont mis en évidence les vertus de la diversification de la production et de l'équilibrage des sources de croissance interne et externe; d) une importance démesurée a été accordée à la compétitivité, qui repose sur la flexibilité du travail et des politiques environnementales laxistes, alors que la création d'emplois et un développement plus propre sont des conditions préalables à la viabilité sociale et environnementale.

23. La croissance durable et les impératifs de développement en faveur des pauvres, qui avaient été occultés dans le Consensus de Washington, font à présent l'objet d'un regain d'intérêt alors que l'on reconnaît qu'il n'existe pas d'approche uniforme du développement. De nouvelles stratégies de croissance doivent être calibrées en fonction des conditions existant dans les pays⁹. Les stratégies doivent viser à mettre en œuvre des transformations structurelles combinant, d'une part, une croissance induite par les exportations et la demande et, d'autre part, une diversification des capacités de production, un accroissement de la valeur ajoutée et du contenu technologique, la compétitivité, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté ainsi que l'atténuation des changements climatiques¹⁰. Un fort accroissement des exportations des grands pays risquerait de créer des conditions de concurrence inégale sur les marchés. En équilibrant les sources de croissance

⁹ CNUCED, *Trade and Development Report 2009* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.09.II.D.16); et Dani Rodrik, *Journal of Economic Perspectives*.

¹⁰ Note du secrétariat de la CNUCED sur les stratégies de commerce et de développement de sortie de crise permettant d'atténuer l'impact de la crise économique et financière mondiale (TD/B/C.I/7).

externe et interne, il sera possible de réduire les tensions éventuelles entre les pays en concurrence sur les marchés. L'intégration Sud-Sud et régionale fait partie intégrante de ces stratégies.

24. Les gouvernements jouent un rôle de catalyseur dans ces transformations structurelles en formulant des politiques et des stratégies de développement intégrées et complètes, recouvrant les politiques industrielles, commerciales, agricoles, technologiques, de services et d'investissement, afin d'améliorer les capacités productives locales existantes, notamment par l'apprentissage d'expériences, l'intégration régionale et la coordination entre les parties prenantes. Les structures productives des pays sont déterminées par la disponibilité locale des intrants spécifiques, sachant également que des capacités supplémentaires sont nécessaires pour les produits sophistiqués. La spécialisation dans un certain secteur a plus de chances de générer de la croissance que dans d'autres (par exemple, les secteurs créatifs, l'agriculture organique, l'agro-transformation, les produits à faible consommation d'énergie). L'intervention du gouvernement peut jouer un rôle en transférant les ressources productives des secteurs où le pays dispose d'un avantage comparatif naturel vers d'autres où de nouveaux avantages comparatifs dynamiques peuvent être exploités.

25. Plusieurs pays ont adopté ces nouvelles stratégies plus interventionnistes pour le redressement de leur économie et leur croissance, en mettant en œuvre des plans de relance, en construisant des infrastructures, en aidant les PME, en leur donnant accès au crédit par le biais de banques d'État/de développement et en formant le capital humain. À titre d'exemple, le Trade Policy Agenda 2010 du gouvernement des États-Unis a lancé des stratégies de promotion des exportations à tous les niveaux du gouvernement. Sa « National Export Initiative » a pour objectif de doubler les exportations en cinq ans afin d'assurer le maintien de 2 millions d'emplois, notamment en renforçant le financement du commerce et en mettant en œuvre des mesures de soutien aux PME. Un projet de loi vise à soutenir les produits manufacturés américains en réduisant les tarifs douaniers sur les intrants. Cette stratégie vise à équilibrer la dépendance des États-Unis vis-à-vis de la consommation intérieure pour soutenir sa croissance et ses emplois en stimulant les exportations. Les mesures budgétaires de relance mises en place par la Chine ont pour but, notamment, de rediriger sa croissance vers la demande intérieure, en augmentant les investissements en faveur des infrastructures, les dépenses consacrées aux services publics et à la technologie, l'innovation et la restructuration industrielle, ainsi que les baisses d'impôts et les subventions à la consommation, notamment en ce qui concerne les voitures et les appareils d'électroménager. En 2009, grâce à la consommation intérieure; le PIB s'est accru de 4,6 points de pourcentage. L'Afrique du Sud, grâce à son National Industrial Policy Framework (Cadre national de politique industrielle) favorise la croissance, la mise à niveau industrielle, la diversification des exportations, la création d'emplois, notamment dans l'agro-transformation, les secteurs environnementaux et à forte intensité de main-d'œuvre, en lançant des marchés publics, en instituant des droits de douane, en finançant l'industrie et en soutenant les secteurs par l'intermédiaire des banques publiques, de la politique commerciale stratégique et de l'intégration régionale africaine.

26. Le commerce continue à jouer un rôle majeur dans la croissance. Ce n'est pas tant la libéralisation des échanges en soi sinon la transformation structurelle et la qualité des échanges qui sont importants pour le développement. Le fait de se

focaliser exclusivement sur la libéralisation des échanges commerciaux et les politiques de verrouillage peut avoir des conséquences socioéconomiques à long terme, comme en atteste la croissance décevante de l'Afrique subsaharienne et des pays moins avancés, où les programmes d'ajustement structurel des institutions financières internationales ont été appliqués dans les années 80, et le cas d'Haïti, où une libéralisation profonde menée dans le cadre d'un programme d'ajustement structurel du FMI a gravement affecté la production locale et la sécurité alimentaire¹¹, si bien qu'aujourd'hui 70 % du riz haïtien est importé.

27. Les pays en développement doivent diversifier leur panier d'exportations au profit de produits à haute valeur ajoutée, dans des secteurs commerciaux dynamiques comme certains produits horticoles, électroniques/électriques, les textiles et les services et se réappropriier leur politique de développement industriel. La formulation des stratégies de croissance exige de mettre en œuvre ce qui suit : a) une réforme calibrée des politiques de droits de douane et de subventions qui ne remette pas en cause le développement industriel; b) une réforme calibrée des politiques et des réglementations de services, en veillant à ce que la libéralisation progressive ne sape pas les efforts de développement de l'offre de services; c) des politiques complètes de développement de l'agriculture durable, accompagnées d'une aide conséquente au développement; d) garantir le développement et l'accès à la technologie notamment grâce à la protection adaptée de la propriété intellectuelle, l'innovation technologique et la formation du capital humain. Un soutien international est nécessaire pour renforcer les transformations structurelles, en particulier dans les pays les moins avancés, en Afrique subsaharienne et dans les économies structurellement faibles et vulnérables.

Encadré 3

Les politiques de développement industriel

Dans le contexte de la mise en œuvre de stratégies nationales de croissance, certains instruments de politique, s'ils sont particulièrement pertinents, sont limités par les disciplines de l'Organisation mondiale du commerce et les accords de commerce régionaux. Les subventions, y compris celles liées aux prescriptions relatives à la teneur en produits nationaux, ont contribué par le passé au développement des secteurs du textile, de l'industrie aéronautique, de l'énergie et de l'automobile. Les subventions dépendantes des prescriptions relatives à la teneur en produits nationaux sont actuellement interdites par les règles de l'Organisation mondiale du commerce. Afin d'élargir les flexibilités des politiques de développement industriel, les pays en développement cherchent à faire en sorte que certains types de subventions, telles que celles en faveur du développement régional, de la recherche-développement, de la diversification des produits et de la viabilité environnementale, ne puissent pas « donner lieu à une action » dans le cadre des règles de l'Organisation mondiale du commerce. Auparavant, les prescriptions relatives à la teneur en produits nationaux

¹¹ *Synthèse de la CNUCED* n° 13, « Rebuilding Trade: a new approach to international corporation » (mars 2010) et n° 15, « Hungry for change: building new paths to food security in LDCs » (juin 2010).

étaient également utilisées afin d'exploiter plus avantageusement les investissements directs étrangers dans des secteurs stratégiques comme l'automobile, pour encourager la production nationale de valeur ajoutée. Certains pays développés avaient imposé de telles prescriptions de l'ordre de 75 à 90 % aux constructeurs automobiles. L'Organisation mondiale du commerce interdit actuellement les mesures concernant les investissements et liées au commerce si elles impliquent des prescriptions relatives à la teneur en produits nationaux. Les marchés publics constituent un outil de politique industrielle important. Plusieurs lois sur l'achat exclusif de produits nationaux (à savoir les prescriptions relatives à la teneur en produits nationaux) ont été appliquées aux marchés publics pour promouvoir les industries et les petites et moyennes entreprises locales. Ces politiques ont contribué au développement d'entreprises du secteur aéronautique (Boeing, Airbus et Embraer). Dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, les marchés oublis sont régis par un Accord plurilatéral. De nombreux pays en développement n'en n'étant pas parties, ils utilisent des prescriptions relatives à la teneur en produits nationaux dans leurs politiques de marchés publics. Compte tenu de l'interdiction des prescriptions relatives à la teneur en produits nationaux assimilables à des subventions ou à des mesures concernant les investissements et liées au commerce, les marchés publics sont les seuls instruments dans le cadre desquels les pays en développement peuvent avoir recours à des prescriptions relatives à la teneur en produits nationaux.

IV. Évolutions du système commercial international

28. Le système commercial international est un système stratifié qui comprend le système commercial multilatéral, les accords de commerce régionaux et d'autres accords, ce qui entraîne une fragmentation accrue. Le système commercial international incarné par l'Organisation mondiale du commerce a joué un rôle fondamental dans la création d'un environnement commercial prévisible et fondé sur des règles. Sa crédibilité et sa fiabilité ont été remises en question (voir ci-dessous), notamment en raison de la multiplication des accords de commerce régionaux qui affaiblissent le principe multilatéral de non-discrimination pour en faire une exception. Plusieurs mesures de réponse à la crise ont mis en évidence les mérites et les limites du système de l'Organisation mondiale du commerce. Le système commercial multilatéral est également confronté à des carences sur la question du développement. L'incapacité du système à conclure le programme de Doha pour le développement, la plus longue de toutes les négociations Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)/Organisation mondiale du commerce, et à s'accorder sur le volet essentiel du développement ont souligné un besoin systémique d'améliorer la fonction de l'Organisation mondiale du commerce en tant que forum de négociation. Il est nécessaire de combler ces deux carences pour renforcer le système de façon à le rendre équitable pour tous.

A. Évolutions des politiques commerciales

29. La crise a exacerbé les sentiments protectionnistes à l'image des conditions « d'achat, de prêt, d'investissement, de recrutement » locaux des marchés publics et de l'aide publique. Il a été jugé qu'il fallait les combattre pour maintenir l'ouverture des marchés. Dans cette optique, les membres du G-20 se sont engagés à résister au protectionnisme et à s'abstenir de durcir les mesures de restriction des échanges commerciaux et des investissements jusqu'en 2013. L'Organisation mondiale du commerce et d'autres institutions telles que la CNUCED et l'OCDE ont, de leur côté, renforcé le suivi et la surveillance des politiques nationales de commerce et d'investissement. Grâce aux mesures et aux disciplines de l'Organisation mondiale du commerce, l'intensification du protectionnisme n'a revêtu la forme ni eu l'ampleur escomptées. Il est nécessaire de ne pas relâcher la vigilance car le protectionnisme pourrait refaire surface en cas d'augmentation des importations et de persistance du chômage au cours de la reprise. On risquerait alors d'assister à une accumulation de mesures protectionnistes.

30. Les pays ont adopté des mesures de facilitation des échanges ainsi que des mesures commerciales restrictives. Toutefois, les mesures commerciales restrictives ont prédominé dans un rapport de 3 à 2¹². Les mesures commerciales restrictives les plus communes sont les enquêtes sur les mesures correctives commerciales, l'augmentation des droits d'importation, les interdictions et les licences d'importation. Les pays les plus fréquemment visés par les mesures correctives commerciales ont été la Chine, l'Union européenne et la Corée. Les produits les plus fréquemment visés par les mesures commerciales restrictives sont les métaux de base (principalement le fer et l'acier), l'équipement et l'outillage, le verre et les articles en verre, les produits chimiques organiques et les plastiques, les textiles et les vêtements, les produits faisant déjà l'objet de mesures de protection et à forte intensité de main-d'œuvre. Les pays ont eu davantage recours aux mesures non-tarifaires qu'aux mesures tarifaires. Les mesures prises par les pays développés sont en majorité des mesures de renflouement et des aides publiques. Le recours accru aux mesures non-tarifaires peut être imputable aux flexibilités tarifaires limitées et à l'accroissement des connexions commerciales à travers les chaînes d'approvisionnement mondiales.

31. L'Organisation mondiale du commerce estime que les mesures commerciales restrictives introduites entre octobre 2008 et mai 2010 portaient au plus sur 1,4 % importations mondiales de marchandises. Les mesures commerciales restrictives appliquées depuis 2008 ont eu un impact limité sur l'ensemble du commerce mondial. Elles n'ont réduit les exportations mondiales que de 0,25 %¹³. En moyenne, une mesure commerciale restrictive a réduit les échanges commerciaux concernés de 2,5 %. Les effets des mesures commerciales restrictives individuelles sur certains pays et produits peuvent être importants.

32. D'autres mesures commerciales restrictives ont également attiré l'attention des pays en développement. On craint que les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les mesures entrant dans la catégorie des obstacles techniques au commerce (OTC) ne soient utilisées pour restreindre les échanges commerciaux. En raison de

¹² Rapport conjoint OMC/CNUCED/OCDE sur les mesures commerciales et d'investissements du G-20 (novembre 2009 à mi-mai 2010), juin 2010.

¹³ Estimation du FMI.

la croissance de la demande et de l'insuffisance de l'offre, l'accès aux ressources naturelles (et leur utilisation) est devenu une question de première importance. Bien que la suppression des droits d'exportation et des quotas frappant ces produits ait été évoquée, les pays exportateurs se servent de cette question pour promouvoir leur sécurité alimentaire, leurs motivations liées aux termes de l'échange, la diversification de leur production, le traitement en aval et pour générer des revenus. En ce qui concerne les services, les changements introduits dans plusieurs pays concernant la délivrance de visas se sont répercutés, entre autres, sur la circulation des travailleurs du secteur de l'informatique et le personnel temporaire. Les pays développés sont préoccupés par le « protectionnisme vert » comme les ajustements fiscaux aux frontières afin de compenser les écarts de compétitivité entre les pays où existent différents régimes réglementaires concernant la taxe carbone et les échanges de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

B. Fonctionnement du système commercial multilatéral

33. La crise a souligné la nécessité de repenser le mode opératoire du système commercial multilatéral. L'examen de son fonctionnement était notamment à l'ordre du jour de la septième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Il a notamment été proposé de revitaliser les comités ordinaires pour améliorer le suivi des mesures et la surveillance des accords de commerce régionaux; et d'adopter un instrument juridique universel pour couvrir les préférences des pays les moins avancés. Certains pays ont proposé de mettre en place un processus de délibération pour examiner et améliorer le fonctionnement, l'efficacité et la transparence de l'Organisation mondiale du commerce. Début 2004, un groupe d'experts indépendants créé par le directeur général de l'Organisation mondiale du commerce a examiné le fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce et a formulé des recommandations¹⁴ concernant, notamment, les processus de négociation, les structures décisionnelles, la géométrie variable et l'approche des listes d'engagement de l'AGCS, la transparence, l'érosion de la non-discrimination, et le droit contractuel des pays les moins avancés de bénéficier d'une assistance technique. Le groupe et les discussions qui ont été tenues depuis lors ont permis d'avancer un certain nombre d'idées et de propositions.

34. Il a par exemple été noté que des mesures correctives audacieuses étaient nécessaires pour favoriser l'ouverture de marchés basés sur une logique mercantile selon le principe de réciprocité. Une telle logique suppose de privilégier les intérêts des exportateurs au détriment de ceux des industries concurrentes des importations. Il est nécessaire d'adopter une autre logique de développement basée sur le bien commun et une approche coopérative, en tenant davantage compte des intérêts collectifs et des préoccupations économiques, sociétales et écologiques légitimes. Cela suppose l'intégration effective dans l'Organisation mondiale du commerce des objectifs de développement prévus dans l'Accord sur l'Organisation mondiale du commerce ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement, par exemple, l'élévation du niveau de vie, le plein-emploi, l'augmentation du revenu réel et des efforts positifs en faveur des pays en développement, sans oublier la nécessité de prévoir une marge de manœuvre pour les pays en développement. Il

¹⁴ « L'avenir de l'OMC : relever les défis institutionnels du nouveau millénaire », 2004.

peut être utile d'encourager les parlements à jouer un rôle plus actif pour faire progresser les intérêts de leurs sociétés.

35. D'aucuns estiment que la durée des négociations a démontré la performance pour le moins médiocre de l'Organisation mondiale du commerce en tant que forum de négociation. Il est fondamental de concilier efficacité et équité dans les négociations. Plusieurs propositions ont suggéré de modifier la règle du consensus en adoptant un système de vote (pondéré) en fonction des types de décision ainsi qu'une approche de la « masse critique », une pratique par laquelle les pays s'abstiennent de bloquer le consensus en présence d'un accord au sein d'une majorité de membres. Un tel changement risquerait d'éroder la légitimité du système, en particulier pour les membres moins influents. La règle du consensus doit être conservée, et les réformes portant sur les arrangements institutionnels doivent favoriser l'émergence du consensus.

36. Une autre suggestion consiste à parvenir à un accord au sein d'un petit cercle de membres en recourant aux approches plurilatérales, de la masse critique et de la « géométrie variable ». La principale avancée de cette proposition est qu'elle permet aux pays « consentants » de s'engager dans une libéralisation plus poussée. Elle peut cependant déboucher sur un système à deux vitesses et créer un déséquilibre en termes d'avantages, qui risque de marginaliser les pays en développement moins influents et d'affaiblir le principe de non-discrimination multilatérale. Une autre proposition serait de trouver les moyens de gérer un programme de vaste portée dans le cadre d'un engagement unique. Bien que l'engagement unique ait été conçu pour faciliter les compensations entre secteurs, il ne s'est pas concrétisé sur des points d'intérêt vital (par exemple, l'agriculture et les services), notamment lorsqu'un déséquilibre existe entre les secteurs et les points à traiter. L'impact de l'engagement unique n'a pas encore été totalement compris. Le recours constant à des négociations de grande envergure a conduit à repousser les limites du système commercial multilatéral et donc à réduire considérablement la marge de manœuvre des États. L'inclusion de nouvelles questions telles que les Questions de Singapour peut continuer à être évitée sauf s'il est démontré qu'elles ont des incidences positives substantielles sur le développement.

37. Il a également été suggéré de limiter le champ des négociations à l'accès à certains marchés et à l'élaboration des règles. Reste à savoir si la portée limitée du programme pourrait suffisamment couvrir les intérêts divergents de tous les membres pour créer une réciprocité significative et des compensations équilibrées.

38. Une fois les négociations conclues d'après certains, il convient de stabiliser le système en allouant suffisamment de temps à la mise en œuvre, à l'examen et la constitution des capacités, notamment dans les pays en développement, afin de veiller à la réalisation des avantages escomptés. Des efforts doivent également être consacrés au renforcement du suivi de la politique ordinaire, au partage des informations, aux processus de transparence, en abordant les problèmes spécifiquement liés au commerce ainsi que l'assistance technique obligatoire. Il convient d'assurer la mise en œuvre des accords, de répondre aux difficultés des membres et de veiller à la concrétisation des avantages pour le développement et des possibilités d'échanges, avant le lancement des négociations. Cela suppose de lier le renforcement des capacités et le soutien financier accordé à la mise en place des accords pris dans le cadre des négociations de facilitation des échanges.

39. Selon un autre point de vue largement soutenu, il est essentiel de parvenir à l'universalité de l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. Le processus d'adhésion a souvent exigé des nouveaux pays adhérents qu'ils prennent des engagements plus stricts que les membres originaux de l'Organisation mondiale du commerce, d'où une réduction des flexibilités politiques, qui jouent pourtant un rôle important dans la mise en œuvre des stratégies de développement (par exemple, dans l'agriculture). On constate donc plusieurs catégories d'adhérents en fonction des différents niveaux d'obligations. Les nouveaux pays adhérents étant en position de faiblesse pour négocier, il est nécessaire d'améliorer le processus d'adhésion des pays les moins avancés afin que les engagements qui en résultent correspondent à leurs niveaux de développement. La mise en œuvre effective des orientations relatives à l'adhésion des pays les moins avancés (2002) est fondamentale.

40. Étant donné l'interdépendance des économies, la cohérence avec les différents segments de la gouvernance globale est généralement considérée comme vitale. L'Organisation mondiale du commerce s'efforce d'être en accord avec les institutions des accords de Bretton Woods, avec lesquels elle partage des objectifs institutionnels, des normes et des mandats similaires, basés sur une déclaration ministérielle de ses membres¹⁵. Les Nations Unies et ses organes, parmi lesquels la CNUCED, jouent un rôle important dans la coopération globale, le commerce, la finance, l'investissement, l'agriculture, les changements climatiques et le développement durable. La CNUCED est un forum important pour le dialogue politique et la clarification des questions clefs de commerce et de développement pouvant faire l'objet de négociations de l'Organisation mondiale du commerce. Une plus grande cohérence entre l'Organisation et les Nations Unies est déterminante pour rééquilibrer le système commercial multilatéral au profit du développement.

C. Le Programme de Doha pour le développement

41. Lancé en novembre 2001 et devant initialement se conclure au plus tard le 1^{er} janvier 2005, le Programme de Doha pour le développement se poursuit. Les négociations ont essentiellement porté sur l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, bien que l'avancement du Programme soit suspendu à la question de l'agriculture. Le mandat du Programme de Doha pour le développement a accordé une place centrale aux besoins et aux intérêts des pays en développement et donné la priorité aux questions de développement (par exemple, difficultés de mise en œuvre des dispositions relatives au traitement spécial et différencié à résoudre avant 2002). La faiblesse du volet de développement des accords de l'Organisation mondiale du commerce ainsi que les difficultés de mise en œuvre empêchent les pays en développement de s'octroyer une part équitable de la croissance du commerce international. En outre, ces derniers sont moins en mesure de profiter des possibilités d'échanges car des règles uniformes sont appliquées à des pays aux niveaux de développement et de capacité différents, créant ainsi découlent des déséquilibres et des asymétries. La septième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce a réaffirmé la volonté des membres de conclure le Programme de Doha pour le développement en 2010.

¹⁵ Rorden Wilkinson, « The problematic of trade and development beyond the Doha Round », *Journal of international trade and diplomacy*, vol. 3, n° 1 (printemps 2009).

42. Le refus de reconnaître les capacités et les besoins asymétriques des pays en développement demeure un obstacle majeur aux négociations. Les négociations portent sur la question de savoir s'il faut poursuivre ou non sur la base des modalités pour l'agriculture et pour l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Les pays en développement s'inquiètent d'un affaiblissement du Programme de Doha pour le développement et craignent que celui se focalise exclusivement sur l'accès aux marchés, d'autant qu'une ouverture plus ambitieuse des marchés industriels est recherchée dans les grands pays en développement. Les tentatives répétées de s'éloigner du mandat initial de Doha en fixant de nouvelles approches et de nouveaux objectifs sont à cet égard préoccupantes, comme l'indice/formule quantitative de libéralisation des services et l'omission des négociations sur les modalités pour l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles.

43. Les crises ont accaparé l'attention des politiques mondiales et mis en évidence la contribution relativement limitée du Programme de Doha pour le développement ainsi que ses modestes avancées eu égard aux besoins urgents du monde entier. On a récemment estimé à 94 milliards de dollars des États-Unis les gains de bien-être du Programme, dont seuls 22 milliards ont profité à des pays à faible et moyen revenu¹⁶. Les résultats d'un tel modèle doivent être interprétés avec prudence car ils ne tiennent pas complètement compte des facteurs de l'économie réelle, peuvent créer des attentes déraisonnables et teinter les négociations d'*a priori*.

44. Plusieurs options sont à l'étude en vue de conclure le Programme de Doha pour le développement, notamment un accord en bonne et due forme, un « Doha allégé » et une formule limitée pouvant faire l'objet d'une mise en œuvre rapide, principalement à l'intention des pays les moins développés. Prolonger plus longtemps les négociations risque d'accroître le désintérêt pour le Programme de Doha pour le développement, et aurait pour conséquence de conférer un plus grand rôle dans la gouvernance économique mondiale à d'autres forums tels que le G-20, les accords régionaux et bilatéraux et conduirait à un accroissement des différends commerciaux. Il est nécessaire de conduire des négociations sur la base du Programme de Doha pour le développement existant et des avancées réalisées jusqu'à présent, en toute transparence, en faisant participer tous les États, en respectant le processus multilatéral ainsi que le caractère central des questions de développement. Une augmentation substantielle de l'aide au commerce et son acheminement effectif peut permettre aux pays en développement de mettre en place des infrastructures de commerce ainsi qu'une offre compétitive, notamment au niveau sectoriel. L'aide au commerce reste concentrée. Les 10 premiers bénéficiaires représentent 45 % des engagements budgétaires alors que les pays les moins avancés en ont reçu 25 %.

Agriculture et sécurité alimentaire

45. L'agriculture est fondamentale pour les économies des pays en développement et pour le Programme de Doha pour le développement. La population rurale représente entre 21 et 71 % de la population des pays en développement et l'agriculture constitue une source importante d'emplois (55 % dans les pays en développement et 74 % dans les pays les moins avancés contre 4 % dans les pays

¹⁶ David Laborde *et al.*, mimeo, 22 janvier 2010; CNUCED, « Coping with trade reforms: a developing-country perspective on the WTO Industrial Trade Negotiation », 2005.

développés). La majorité des pays en développement sont des pays importateurs nets de produits agricoles (54 %) et certains des exportateurs nets de produits agricoles sont des importateurs de produits alimentaires dans la mesure où ils exportent des cultures commerciales comme le café et sont frappés par l'insécurité alimentaire¹⁷. Malgré leur avantage comparatif naturel dans l'agriculture, de nombreux pays en développement ont souffert d'une faible productivité résultant d'un sous-investissement dans le secteur agricole³, d'une déagrarianisation précoce et de la libéralisation. La productivité du travail agricole dans les pays les moins avancés représentait 46 % de celle des autres pays en développement et moins de 1 % de celle des pays développés. Les programmes d'ajustement structurel des institutions financières internationales ont réduit l'intervention publique dans le secteur (services de vulgarisation agricole, organismes de commercialisation et fonds de stabilisation). La libéralisation des échanges et la réduction des investissements ont incité certains pays à se spécialiser dans l'exportation de quelques cultures commerciales. Les brusques augmentations des importations, les chutes de prix ainsi que leur volatilité sont devenues plus fréquentes depuis les années 90. La crise alimentaire a affecté la sécurité alimentaire, entraînant la faim et la pauvreté. Afin de renverser cette tendance, il est nécessaire d'augmenter les investissements dans l'agriculture durable afin d'améliorer la productivité, la compétitivité et disposer de récoltes suffisantes.

46. Malgré les vertus qu'on lui prête, une libéralisation plus approfondie pourrait déboucher sur une plus grande vulnérabilité, notamment pour les importateurs nets de produits alimentaires¹⁸. Les mesures de protection de la sécurité alimentaire des pays développés font partie des questions en suspens des négociations sur l'agriculture. Des mesures spéciales, permettant de protéger certains produits des engagements de réduction et un mécanisme de sauvegarde spécial permettant de relever temporairement les droits de douanes pour contrer une brusque augmentation des importations ou un empêchement des hausses des prix, peuvent jouer un rôle d'équilibrage. Les subventions agricoles des pays développés empêchent les hausses de prix du marché. Elles ont des effets positifs à court terme pour les importateurs nets de produits alimentaires mais découragent la production à long terme. Le traitement du coton de manière ambitieuse, rapide et spécifique est un objectif clef car il peut avoir un impact majeur sur le développement des pays les moins avancés producteurs de coton¹⁹. Sans un tel traitement, les négociations sur l'agriculture ne conduiraient qu'à des modifications mineures du montant des subventions. À titre d'exemple, le plafond du soutien interne ayant des effets de distorsion sur les échanges aux États-Unis s'élèverait à 1,5 milliard de dollars des États-Unis contre 0,14 milliard de dollars des États-Unis si le coton était traité de manière plus ambitieuse. Les pays en développement dépendants du système de préférences sont préoccupés par l'érosion des préférences.

¹⁷ *Les pays les moins avancés*, rapports 2008 et 2009 : « Growth, Poverty and the Terms of Development Partnership (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.08.II.D.20) ; et *ibid.*, 2009 : The State and Development Governance (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.09.II.D.9).

¹⁸ Kym Anderson et Will Martin, éd., *Agricultural Trade Reform and the Doha Development Agenda* (Washington, Banque mondiale, 2005).

¹⁹ UNCTAD Multi-stakeholder meeting on cotton, Genève, 2 décembre 2008.

Accès aux marchés pour les produits non agricoles et capacités de production

47. Plus de 90 % du commerce mondial des marchandises est composé de produits non agricoles et les deux tiers de produits manufacturés. L'ouverture brutale des marchés est une source de préoccupation majeure pour les pays en développement cherchant à constituer leurs moyens de production car elle peut être à l'origine d'une désindustrialisation. Il est essentiel de transcrire les impératifs de développement en paramètres opérationnels du « principe d'une réciprocité qui ne soit pas totale ». Le problème s'est posé lorsqu'il a été constaté que les pays en développement appliqueraient des réductions moyennes des droits consolidés plus importantes que les pays développés en suivant la formule de réduction des droits au titre de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. La raison en est que les droits consolidés moyens des pays en développement sont plus élevés que ceux des pays développés et que la formule de réduction des droits réduira les droits plus élevés de manière conséquente. Les pays en développement sont également confrontés aux demandes des pays développés, qui exigent qu'ils s'engagent dans une libéralisation plus poussée dans des secteurs tels que les produits chimiques et l'électronique.

48. Au fur et à mesure de la baisse des droits de douane, l'incidence relative des obstacles non tarifaires s'est accrue. L'expansion du commerce au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales a augmenté l'incidence des obstacles non tarifaires alors que les producteurs rencontrent différentes réglementations à tous les niveaux des chaînes de valeur. L'enquête de la CNUCED confirme la prévalence des mesures entrant dans la catégorie des obstacles techniques au commerce (OTC)²⁰. Les négociations se sont attachées à réduire et à harmoniser les obstacles non tarifaires liés à des mesures OTC dans les secteurs de l'électronique, des produits chimiques, de l'automobile, du textile et de l'habillement et à mettre en place un mécanisme qui faciliterait la résolution de problèmes pratiques posés par des obstacles non tarifaires. Étant donné que les pays en développement sont des importateurs nets dans ces secteurs, la proposition d'élimination et d'harmonisation des obstacles non tarifaires impliquerait une harmonisation vers le haut des normes réglementaires, augmentant au passage les frais d'ajustement qu'ils auraient à supporter. Les propositions visant les obstacles non tarifaires sont une source de préoccupation pour les pays en développement, notamment en ce qui concerne les taxes sur les exportations et les produits remanufacturés. Les pays utilisent les taxes sur les exportations pour promouvoir les activités à valeur ajoutée et accroître leurs revenus.

La libéralisation progressive des services

49. Les services représentent 50 % du PIB et 35 % des emplois des pays en développement. Les infrastructures de services (financiers, de transport, de télécommunications, d'approvisionnement en eau et en énergie) sont fondamentales pour le développement²¹, notamment en donnant un accès universel aux services essentiels en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau, à l'énergie et à l'éducation.

50. L'AGCS exige l'ouverture simultanée du compte de capital pour les pays ayant souscrit aux engagements des modes 1 (services transfrontaliers) et 3 (présence

²⁰ UNCTAD/DITC/TAB/2009/3.

²¹ Background note prepared for the second session of the Multi-Year Expert Meeting on Services, Development and Trade: the Regulatory and Institutional Dimension (TD/B/C.I/MEM.3/5).

commerciale) dans le cadre de services financiers. La capacité des pays à déployer des contrôles de capitaux sur les capitaux entrants peut être restreinte. La crise financière a incité les pays à adopter une approche prudente de la libéralisation des services et de leur réglementation, ainsi que la gestion du compte de capital, par exemple, lors de l'ouverture de leurs frontières aux services financiers étrangers et en permettant à des sociétés étrangères d'offrir de nouveaux produits financiers. Sauf à ce qu'elles soient justifiées par une exception pour des raisons prudentielles, certaines mesures d'atténuation et propositions de réglementations, par exemple une réforme visant à restreindre les opérations pour compte propre des banques sur les produits dérivés, peuvent avoir des incidences sur les engagements en matière d'accès aux marchés souscrits dans le cadre du Mémorandum d'accord sur les engagements relatifs aux services financiers, qui prévoit que les pays membres autorisent l'offre de nouveaux services financiers ainsi que le statu quo.

51. Au cours des négociations, des améliorations substantielles dans des domaines dans lesquels l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement ont été limitées. Si la libéralisation du mode 4 (mouvement des personnes physiques) est susceptible de générer des gains de bien-être importants, (environ 156 milliards de dollars des États-Unis dégagés par l'ouverture de 3 % du marché du travail de l'OCDE²²), le mode 4 reste limité en raison des craintes liées aux incidences pour les marchés du travail. De nombreux pays autorisent l'entrée de catégories hautement qualifiées telles que les personnes transférées à l'intérieur d'une société tandis que les pays en développement cherchent à ouvrir les marchés aux fournisseurs de services contractuels et autres catégories faiblement qualifiées. Le tourisme et l'externalisation (*outsourcing*) sont d'autres domaines dans lesquels l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement. L'externalisation, la sous-traitance de services aux entreprises fournis par le mode 1 (fourniture transfrontières de services) peut créer des possibilités d'échanges et des externalités positives telles que les investissements directs étrangers, le capital humain et le transfert des connaissances. Les membres de l'Organisation mondiale du commerce négocient actuellement une exemption de clause de nation la plus favorisée octroyant aux services des pays les moins avancés un accès préférentiel aux marchés.

Encadré 4

Migrations, envois de fonds et pauvreté

Selon des estimations de la CNUCED, les envois de fonds réduisent sensiblement la pauvreté dans les pays bénéficiaires, en particulier ceux où les envois de fonds représentent jusqu'à 5 % ou plus du PIB. En moyenne, pour un niveau donné de PIB, une hausse de 10 % des envois de fonds entraîne une réduction de 3,9 % de la pauvreté et de près de 3 à 3,5 % du taux d'écart de pauvreté. Pour tirer profit des migrations, des partenariats effectifs doivent être mis en place entre les pays de départ, de transit et d'accueil. La cohérence des politiques au niveau national et international est importante.

²² Alan Winters *et al.*, *Negotiating the Liberalization of the Temporary Movement of Natural Persons*, Commonwealth Secretariat, mars 2002. Voir aussi UN/World Institute for Development Economic Research, *Efficiency Gains from the Elimination of Global Restrictions on Labour Mobility*, (2003).

52. Le tourisme représente un intérêt important pour de nombreux pays en développement²³. Il favorise la diversification économique et la création d'emplois en créant des liens avec le reste de l'économie. La contribution mondiale du tourisme au PIB est supérieure à 5 %²⁴. Le tourisme est la principale source de devises pour un tiers des pays en développement et la moitié des pays les moins avancés, avec 40 pour du PIB. C'est grâce à lui que le Cap-Vert et les Maldives ont pu être retirés de la liste des pays les moins avancés. De nombreux membres de l'Organisation mondiale du commerce sont en faveur d'engagements libéraux qui supprimerait les obstacles sectoriels et modaux comme dans les modes 3 (présence commerciale) et 4, ainsi que les pratiques anticoncurrentielles.

53. La crise financière a souligné l'importance de l'autonomie réglementaire dans le secteur des services financiers pour répondre à l'évolution de l'environnement. Les négociations sur les disciplines multilatérales relatives aux réglementations intérieures en matière de qualification, de licences et de normes techniques veillent à ce que ces réglementations ne deviennent pas des obstacles déguisés au commerce. Les pays en développement craignent que des disciplines plus strictes, telles que les « critères d'objectivité », le « critère de nécessité » et les prescriptions en matière de transparence, ne restreignent leur autonomie réglementaire tout en augmentant leurs frais administratifs.

54. L'AGCS reconnaît le rôle des subventions dans les programmes de développement dans la mesure où elles sont souvent utilisées dans les services d'infrastructure, notamment l'accès aux services essentiels. Il est important de préserver les flexibilités des subventions dans le secteur des services à des fins de développement.

Une formule limitée (« early harvest package ») pour les pays les moins avancés

55. Les pays les moins avancés sont les pays les plus pauvres, les plus faibles et les plus marginalisés du système commercial multilatéral. Il est essentiel de pallier les besoins des pays les moins avancés en matière de commerce et de développement pour parvenir à un système commercial multilatéral équitable et orienté vers le développement. Cela constituerait une contribution importante de l'Organisation mondiale du commerce à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra en 2011, en Turquie. Une formule limitée adaptée aux pays les moins avancés mérités d'être étudiée. Les pays les moins avancés ont identifié les priorités suivantes : Un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent, des exemptions sur le coton et les services ainsi que des mesures pour faciliter l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce dans des conditions justes et équitables.

56. Des progrès visibles ont été réalisés depuis 2000 en vue d'étendre l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent des pays les moins avancés. L'objectif de la Conférence ministériel de l'Organisation mondiale du commerce de Hong Kong qui prévoyait de couvrir au moins 97 % des lignes tarifaires en vue de donner aux pays les moins avancés un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent, a été réalisé dans tous les pays développés (à une exception près). Il

²³ Note du Secrétariat de la CNUCED sur la contribution au tourisme et au développement, (TD/B/C.I/8).

²⁴ Organisation mondiale du tourisme, 2010.

est important de réaliser cet objectif et d'atteindre une couverture de 100 % dans tous les pays développés. Il permettrait de générer des recettes d'exportation de 2 milliards de dollars des États-Unis et de 5 milliards de dollars des États-Unis si les pays à revenus moyens offraient un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent²⁵. Des initiatives de ce type ont été prises par la Chine, l'Inde et récemment le Brésil. Aux États-Unis, il existe un débat sur la possibilité d'étendre les avantages de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent à tous les produits de tous les pays les moins avancés²⁶. Des progrès limités ont été faits sur la fixation de règles d'origine simplifiées et transparentes.

Encadré 5

Principales questions liées à l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent

Deux des principaux problèmes sont les produits couverts et les règles d'origine simplifiées. Aux États-Unis, des améliorations sensibles sont possibles si l'on accorde des avantages aux pays les moins avancés d'Asie. La CNUCED estime que fait d'accorder l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent à 100 % des produits ferait passer la valeur des préférences du Bangladesh de 1,4 million à 555 millions de dollars des États-Unis. Cela entraînerait alors une érosion des préférences du côté des pays d'Afrique subsaharienne bénéficiant de préférences en vertu de la loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique. Accorder la couverture des produits à 100 % reviendrait à augmenter la valeur des exportations du Bangladesh de 847 millions de dollars des États-Unis, soit 23 % de son niveau d'exportations initiales. Toutefois, le Lesotho, Madagascar, le Kenya, l'Île Maurice et le Swaziland verraient une baisse de leurs exportations de l'ordre de 3 à 6 millions de dollars des États-Unis. L'Union européenne envisage pour sa part de réformer ses règles d'origine préférentielles. Le taux d'utilisation de préférences en vertu de l'initiative « tout sauf les armes » (TSA) par 41 pays les moins avancés éligibles seulement pour les TSA était de 81 %. Ce chiffre est inférieur au taux enregistré par 9 pays les moins avancés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui exportent en utilisant les règles d'origine préférentielles pour les APE (98 %). Le taux d'utilisation inférieur des pays les moins avancés asiatiques s'explique par leurs exportations d'habillement, qui sont confrontés à des règles d'origine européennes plus strictes, ces dernières exigeant que la fabrication des vêtements soit faite à partir de fil et non de tissu.

D. Accords de commerce régionaux

57. Les accords de commerce régionaux se multiplient au fur et à mesure que les pays cherchent à obtenir un meilleur accès aux marchés et des avantages associés comme les transferts de technologie et les investissements directs étrangers. Près de

²⁵ Antoine Bouët *et al.* « The Costs and Benefits of Duty-Free, Quota-Free Market Access for Poor Countries: Who and What Matters », mars 2010, CGD Working Paper 206.

²⁶ HR.4101: New Partnership for Trade Development.

462 accords de commerce régionaux ont été notifiés à l'Organisation mondiale du commerce, couvrant plus de la moitié du commerce mondial. Ils érodent le principe multilatéral de non-discrimination et mettent en question le système commercial multilatéral. La portée des accords de commerce régionaux, en particulier des accords de commerce régionaux Nord-Sud, s'est approfondie et élargie, avec des engagements allant au-delà de ceux pris dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Les accords de commerce régionaux Nord-Sud ont tendance à se concentrer sur les principales nations commerçantes ou à convertir des accords non réciproques en accords réciproques compatibles avec l'Organisation mondiale du commerce. L'élargissement de la portée et de la profondeur accroît les frais d'ajustement et limite la flexibilité de la politique²⁷.

58. Les négociations entre le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP) et l'UE dans le cadre d'accords de partenariat économique (APE) représentent l'effort le plus important d'accord de commerce régional Nord-Sud. Au deuxième semestre 2010, un seul accord de partenariat économique (avec les Caraïbes) et 7 accords de partenariat économique intérimaires avaient été conclus, avec 36 pays ACP. Les négociations ont porté sur les thèmes essentiels comme la création d'un partenariat orienté vers le développement respectant la règle de l'Organisation mondiale du commerce sur la libéralisation de l'essentiel des échanges commerciaux; la question de l'incorporation ou non de questions commerciales (par exemple, la concurrence); et veiller à ce que les APE contribuent aux processus d'intégration régionale du Groupe ACP. Les pays ACP ont généralement pris des engagements en matière de libéralisation de 80 % de leurs échanges sur 15 ans. Certaines questions techniques ont fait l'objet de controverses concernant les instruments des politiques de développement, notamment les industries naissantes, les taxes sur les exportations et la clause de la nation la plus favorisée pour tierces parties qui peut avoir des répercussions sur le commerce Sud-Sud. Les accords de partenariat économique peuvent conduire à une augmentation des exportations de certains produits agricoles, notamment de la viande, du raisin, du riz et des agrumes. Cependant, un bond de l'offre en provenance des pays ACP est peu probable compte tenu des améliorations limitées apportées aux règles d'origine, ce qui signifie que les pays ACP ne peuvent pas traiter de produits alimentaires crus en provenance de pays tiers²⁸.

59. Malgré un meilleur mécanisme de transparence des accords de commerce régionaux, le manque de clarté des paramètres principaux de l'article XXIV du GATT et de sa mise œuvre limitent la capacité de l'Organisation mondiale du commerce d'imposer des disciplines aux accords de commerce régionaux. Il convient de suivre plus attentivement les négociations sur les règles des accords de commerce régionaux compte tenu des problèmes que la multiplication d'accords de commerce régionaux incohérents pose au système commercial multilatéral. Un moratoire sur la signature d'accords de commerce régionaux a été proposé dans l'attente de la conclusion du Programme de Doha pour le développement. Avant d'aller plus avant dans les négociations, les pays en développement doivent mener des audits sur les avantages des accords de commerce régionaux en matière de commerce et de développement.

²⁷ H. Horn, P. Mavroidis, A. Sapir, « Beyond the WTO? An Anatomy of EU and US Preferential Trade Agreements », juin 2009.

²⁸ *Economic Partnership Agreements: Comparative Analysis of the Agricultural Provisions* (UNCTAD/DITC/TNCD/2009/3).

60. Le commerce Sud-Sud représente 50 % des exportations de marchandises des pays en développement. L'Asie représente 63 % du commerce Sud-Sud total, et un tiers des produits échangés sont des produits manufacturés à forte intensité de compétences. En 2008, la part des échanges entre États parties à des accords de commerce régionaux était la plus élevée (25 %) au sein de l'ASEAN alors les groupements africains ont généralement enregistré des niveaux plus faibles. L'intégration Sud-Sud n'a pas encore réalisé pleinement son potentiel. En Afrique, une plus grande harmonisation des groupements est nécessaire afin d'approfondir et de concrétiser les accords individuels et d'étendre la coopération avec des pays en développement d'autres régions²⁹. Les mécanismes institutionnels de coopération régionale portant, par exemple, sur le renforcement des capacités en matière d'infrastructures (réseaux de transport, facilitation des échanges), réglementaire et institutionnelle sont encore plus importants. Le programme du Corridor Nord-Sud en Afrique de l'Est en est un excellent exemple. L'aide au commerce afin de promouvoir le commerce Sud-Sud doit également être augmentée. Sur le plan interrégional, un troisième cycle de négociations sur le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), qui devrait conclure en 2010, pourrait donner une impulsion significative. Vingt-deux participants du SGPC se sont mis d'accord sur des modalités en décembre 2009, qui comprennent une baisse linéaire de 20 % sur les droits de douane appliqués et d'au moins 70 % des lignes tarifaires passibles de droits.

E. Propriété intellectuelle, commerce et développement

61. La protection de la propriété intellectuelle encourage notamment l'invention et l'innovation en créant des incitations en matière d'investissement et de recherche-développement. Auparavant, de faibles niveaux de protection de la propriété intellectuelle ont favorisé le transfert et la diffusion, en permettant aux pays de se développer au moyen de l'imitation, de la réingénierie et de l'adaptation. C'était le cas dans le secteur de l'édition au États-Unis, de l'industrie chimique en Suisse et des industries pharmaceutiques génériques en Inde. L'adaptation aux besoins locaux des politiques et des normes en matière de technologie, d'innovation et de protection de la propriété intellectuelle est primordiale pour les stratégies de développement industriel.

62. Des disciplines multilatérales relatives à la propriété intellectuelle telles que celles incarnées par les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ont renforcé la protection de la propriété intellectuelle comme, par exemple, les brevets. Les ADPIC sont la cible de critiques car ils reflètent plus fortement les intérêts des ayants droit de la propriété intellectuelle, qui ont tendance à résider dans des pays développés, que ceux des utilisateurs de technologies. À titre d'exemple, en 2008, les pays en développement ont déboursé 80 milliards de dollars des États-Unis en redevances et en licences. Cela montre également que le système actuel de protection de la propriété intellectuelle ne satisfait pas aux objectifs ADPIC de promotion de l'innovation technologique et de transfert et de diffusion de la technologie, à l'avantage mutuel de ceux qui génèrent et de ceux qui utilisent des

²⁹ CNUCED, *Economic Development in Africa Report 2010: South-South Cooperation: Africa and the New Forms of Development Partnership* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.10.II.D.13).

connaissances techniques d'une manière propice au bien-être social et économique (art. 7 et 8).

63. Les limitations imposées aux mesures de protection de la santé publique, en particulier l'accès aux médicaments essentiels constituent une autre source de préoccupations. L'accord sur les ADPIC a été modifié (en 2005) afin d'accorder des licences obligatoires aux pays qui n'ont pas de capacités de fabrication pharmaceutique. Sa mise en œuvre reste problématique comme l'a illustrée récemment (2010) la plainte déposée par l'Inde et le Brésil contre la saisie par l'Union européenne de médicaments génériques en transit.

64. La facilitation de l'accès aux technologies propres afin d'atténuer davantage les changements climatiques et les efforts d'adaptation ont également suscité des inquiétudes. Une proposition de mécanisme en matière de technologie et de licences obligatoires pour les technologies propres pourrait être étudiée pour garantir l'accès à des technologies propres.

ADPIC et questions connexes

65. Les ADPIC ont incité à l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels dans les brevets sans satisfaire aux obligations de la Convention sur la diversité biologique, notamment le consentement préalable donné en connaissance de cause et le partage des avantages. Un tel déséquilibre a suscité des craintes de « biopiratage », d'« appropriation illicite » et de mouvement transfrontaliers illicites. À cet égard, on peut citer les exemples du curcuma, du margousier et de l'ayahuasca. Ils ont empêché les pays en développement de lever les ressources nécessaires à la mise en œuvre des engagements de conservation de la biodiversité au titre de la Convention sur la diversité biologique et de l'objectif du Millénaire pour le développement n° 7 et ainsi de tirer profit de leur utilisation. Au sein de l'Organisation mondiale du commerce, plus de 110 pays ont proposé en 2008 de modifier les ADPIC afin d'exiger des déposants d'une demande de brevet qu'ils divulguent l'origine, la source juridique ainsi que les modalités mutuellement convenues concernant toute ressource génétique ou savoir traditionnel utilisés dans leurs inventions. Conjointement à cette initiative, il a également été proposé de créer un registre multilatéral des indications géographiques pour les vins et les spiritueux et d'élargir à d'autres produits le niveau élevé de protection appliqué aux indications géographiques. Parallèlement, des négociations sont menées sur un nouveau protocole à la Convention relatif à un régime d'accès et de partage des avantages liés aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés afin de clarifier les relations entre les fournisseurs et les utilisateurs et incorporer des mécanismes de divulgation et de vérification. L'identification d'options sur ces mécanismes contribue aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique et de l'objectif du Millénaire pour le développement n° 7. En 2009, les membres de l'OMPI ont lancé des négociations sur un instrument de protection effective des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore.

66. Certains pays cherchent à créer un accord plurilatéral sur les moyens de faire respecter ces obligations. À cet effet, un accord commercial de lutte contre la contrefaçon (ACTA) est actuellement négocié en marge de l'Organisation mondiale du commerce ou de l'OMPI pour lutter contre la hausse du commerce mondial des marchandises de contrefaçon, estimé à 250 milliards de dollars des États-Unis. Les normes proposées ont une large portée, recouvrant les marchandises de contrefaçon,

éventuellement les médicaments génériques et le piratage en ligne, et étendent les règles relatives aux ADPIC applicables aux marchandises de contrefaçon à d'autres catégories de propriété intellectuelle (par exemple, les brevets) et formats (par exemple, numériques). Les pays en développement se sont déclarés préoccupés, notamment auprès de l'Organisation mondiale du commerce, par le fait que l'ACTA pourrait créer des obstacles au commerce en élargissant le champ d'action des autorités judiciaires et douanières en faveur des ayants droit, en imposant des contrôles douaniers d'office et ouvrant la voie à des recours en violation de la propriété intellectuelle. L'impact de l'ACTA en matière de développement doit être soigneusement examiné.

Le Plan d'action de l'OMPI pour le développement

67. Le Plan d'action de l'OMPI pour le développement est né lorsqu'on a commencé à s'inquiéter du fait que les normes de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle étaient fondées sur un paradigme qui considérait la propriété intellectuelle comme un but en soi et non comme un instrument de développement social et économique. Le Plan d'action vise à faire en sorte que les questions de développement fassent partie intégrante du mandat de l'OMPI, notamment en renforçant les clauses d'intérêt public afin de faciliter l'accès aux produits essentiels, en particulier les produits pharmaceutiques et le matériel éducatif. Si la proposition initiale envisageait une réforme substantielle de tous les aspects des normes en matière de propriété intellectuelle, les États membres de l'OMPI ont officiellement adopté en 2007 45 recommandations centrées autour de l'assistance technique, de l'établissement de normes, des clauses d'intérêt public, des transferts de technologies et de l'accès aux connaissances, des évaluations et des questions institutionnelles. En 2009, l'OMPI a adopté un projet d'approche thématique pour répondre aux recommandations par l'assistance technique et la recherche. Ce projet a néanmoins été jugé insuffisant par les pays en développement.

68. Les pays en développement redoutent que les intérêts des ayants droit n'aient tendance à être privilégiés dans l'établissement des normes de l'OMPI. En réponse à l'approche thématique de l'OMPI, les pays en développement ont proposé des principes généraux afin de guider les négociations sur l'établissement des normes. Ces principes impliquaient : évaluer les coûts et les avantages pour les pays en développement, les utilisateurs et les effets sur le domaine public; tenir compte des niveaux de développement dans des obligations substantielles; privilégier les instruments ayant moins d'effets restrictifs sur les échanges tels que la compensation au lieu de l'exclusivité et prévoir un véritable mécanisme pour les transferts de technologie.

V. Conclusion

69. Une reprise solide et soutenue est indispensable pour placer les économies sur une trajectoire de développement plus solidaire et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Les gouvernements jouent un rôle de catalyseur dans la formulation de stratégies de réformes structurelles dynamiques, complètes et calibrées afin de constituer des capacités de production diversifiées, de créer des emplois et de renforcer la viabilité environnementale. Un rééquilibrage mondial implique de trouver un équilibre entre les sources de croissance externes et internes. Le système commercial international doit soutenir ces efforts en créant la marge de

manœuvre adéquate. Il est nécessaire de corriger les asymétries et les déséquilibres existant au sein du système commercial multilatéral en ancrant ce dernier dans une logique de développement. L'interdépendance de l'économie mondiale et la fragmentation accrue du système commercial international supposent une cohérence dans l'élaboration des politiques de développement au niveau bilatéral, régional et multilatéral mais également entre les systèmes commerciaux, monétaires et financiers.
